

ANNEXE SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL

Programme soutenu par France Bois Forêt

DEVELOPPEMENT DE « CONTRATS DE RECIPROCITE » SUR LA FORET ET LA FILIERE FORET BOIS (18/PT/799)

Développer les territoires forestiers ruraux et la filière forêt bois par une meilleure prise en compte de cette filière dans les territoires urbains

Bénéficiaire(s) du projet :

- Institut de Formation Forestière communale (IFFC)
- L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie
- L'Union régionale des Collectivités Forestières Occitanie
- L'Union Régionale des Communes Forestières d'Auvergne Rhône Alpes

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 40 000 €

Objectifs et contexte :

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) œuvre, dans l'intérêt général, à la valorisation durable des territoires forestiers grâce à la mise en réseau, l'innovation, le transfert d'expérience et le déploiement d'initiatives réussies.

Dans les régions françaises, la mise en place de partenariats entre les territoires ruraux et urbains est un élément essentiel au développement de la filière forêt-bois régionale :

- d'un point de vue économique, lien entre les territoires détenteurs de la ressource bois et les territoires potentiellement consommateur ;
- d'un point de vue environnemental et de protection de la biodiversité,
- d'un point de vue social, lien entre les territoires d'activités de pleine nature, de tourisme, d'accueil du public et les territoires avec le stock de population.

La place de la forêt est aujourd'hui à la confluence d'enjeux majeurs. Les métropoles concentrent une grande partie des richesses des territoires, elles ont néanmoins une relation d'interdépendance avec les espaces péri-urbains et ruraux qui les entourent. Dans ce cadre, les Communes forestières ont proposé une nouvelle vision pour organiser collectivement, les relations entre les territoires. Elles ont posé les bases de cette démarche entre la Métropole de Montpellier Méditerranée et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et du Haut Languedoc et tiré des enseignements transférables.

A partir de ces éléments, ce programme vise à mettre en œuvre les bases de nouveaux contrats de réciprocité et des actions concrètes issues de ces coopérations.

Principaux résultats obtenus :

Dans cette opération, le projet expérimental entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et du Haut Languedoc a été incontestablement le facteur déclencheur d'une grande partie d'autres initiatives en France, particulièrement pour le volet forestier. Ainsi, des transferts de bonnes pratiques, grâce aux éléments méthodologiques et factuels structurés par l'Union Régionale des Collectivités d'Occitanie, ont été diffusés et utilisés partout où le réseau des Communes Forestières a accompagné ces initiatives.

La mise en réseau, sous l'égide de la Fédération nationale des Communes forestières, de plusieurs de ces initiatives a permis la rencontre d'élus et de techniciens territoriaux pour partager les expériences.

Le 8 juin 2018, dans le cadre de son congrès, la Fédération nationale des Communes forestières a organisé à Montpellier, avec l'Union Régionale des Collectivités forestières d'Occitanie, un **colloque national "Le lien urbain-rural passe aussi par la forêt"** en présence de 200 participants. Elus et experts sont venus échanger et donner leurs points de vue à travers des coopérations réussies où la filière forêt-bois est au cœur des projets.

En préalable à l'ouverture du colloque, le plan d'actions du premier contrat de réciprocité forestier a été signé. Par la suite, le **dossier central de la revue des Communes forestières** a été consacré à cette thématique et des **vidéos de sensibilisation** ont été produites.

L'ensemble de ces démarches, commence à porter ses fruits et des actions concrètes se font jour à travers l'établissement de plans d'actions portés par les collectivités.

Le bois énergie apparaît dans la majeure partie des cas comme une porte d'entrée dans la première concrétisation de la démarche car il établit assez facilement le lien entre l'urbain et ses **réseaux de chaleur** et le rural qui s'équipe de **plateformes de bois énergie** (Grenoble, Communauté d'Agglomération d'Arlysère, Ugine, Allevard, Montpellier Méditerranée Métropole, Le Havre). La forme énergétique en **bois bûche** est également activée (Normandie).

Le bois construction entre ensuite en jeu via des constructions nouvelles ou de la réhabilitation. La **sensibilisation et la formation des élus** est alors fondamentale pour aboutir à une décision opérationnelle. La reconnaissance très forte des **solutions constructives en bois certifiés** par les métropoles induit alors des prises de positions claires (*26 avril 2018 : Montpellier Méditerranée Métropole adopte à l'unanimité une délibération « développement des filières Bois-énergie / Bois-construction en circuits-courts » pour systématiser l'étude d'une option bois local dans les marchés publics. Il s'agit notamment de faire références à la marque BTMC dans les marchés bois pour s'assurer de la provenance des produits bois.*). Les politiques du logement des métropoles laissent entrevoir des possibilités de développement de ce secteur (Grand Genève).

Le bois dans l'aménagement intérieur ou en mobilier urbain est aussi au cœur de certaines actions (*19/10/2018 : Accompagnement de la Ville de Montpellier, qui dans le cadre de son projet « Permis de Végétaliser » souhaite faire réaliser 120 jardinières en bois local certifiés BTMC, par une entreprise de la CC Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc.*)

Des réflexions d'envergure sont engagées afin d'**adapter les filières bois aux conséquences du changement climatique** (Grenoble et 3 massifs forestiers) afin de valoriser la ressource locale et de mettre en valeur les compétences professionnelles sur les territoires (ETF, scieries).

Le rôle de protection de la forêt, de la biodiversité et le rôle social de la forêt sont pris en compte (*Les plans de gestion, qui engagent pour 20 ans la métropole de St Etienne à renforcer le lien entre l'eau et la forêt, affichent nettement les objectifs dans l'ordre prioritaire suivant : préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, production sylvicole, accueil des différents publics*).

Les **actions foncières** sont en cours de déploiement afin de **réorienter la nature du foncier vers de la forêt** (Méthodologie mise au point pour le Grand Annecy) ou réduire le morcellement (**St Flour**).

La **sensibilisation du public, le développement du tourisme, des activités de pleine nature et l'éducation des enfants** constituent des actions dans ces démarches (*11/09/2018 : Contrat Montpellier, rencontre entre les signataires l'APIEU et le CPIE pour élaborer une action expérimentale d'échanges de classes scolaires*) (colloque régional est Normandie).

Valorisation envisagée :

Les opérations amorcées vont se poursuivre selon les cas :

- Lorsque les contrats ou coopérations interterritoriales sont en phase active, le réseau des Communes Forestières poursuivra son accompagnement politique, juridique et technique afin de concrétiser d'autres actions (ex. du contrat avec Montpellier Méditerranée)
- Lorsque les territoires coopérants ont établi un plan d'actions, le réseau des Communes Forestières poursuivra son accompagnement politique, juridique et technique afin de mettre en œuvre les actions
- Lorsque la phase de préfiguration est lancée, le réseau des Communes Forestières poursuivra son accompagnement politique, juridique et technique dans l'optique d'aboutir à un contrat de réciprocité ou a minima à un plan d'actions
- Lorsque des territoires montrent de l'intérêt à la démarche, le réseau des Communes Forestières engagera une phase de sensibilisation et de formation des élus avec l'objectif de placer le secteur forêt bois au cœur du projet de réciprocité

L'ensemble des expériences, support de communication, méthodologies issus de ce présent programme seront réinvestis comme éléments de transfert en appui à l'expertise du réseau des Communes forestières dans de nouveaux territoires et de manière à mailler des parties du territoire français. Par ailleurs, le réseau de « territoires en lien » constitué et animé par la Fédération nationale des Communes forestières sera enrichi de ces éléments.

Les enseignements de ce présent programme seront également valorisés dans les publications et communications des Communes Forestières en direction de ses adhérents, des collectivités et de leurs associations, des parlementaires et de différents ministères. Ils seront connectés à d'autres grands programmes de la Fédération nationale des Communes forestières.

Indicateurs :

Nb de contrats de réciprocité signés :

- **Normandie** : Discussions en cours
- **Occitanie** : 1 (Montpellier)
- **AURA** : 1 convention concernant la filière forêt bois sur les territoires Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, le PNR Vercors, le PNR Chartreuse, le Grésivaudan, St Marcelin Vercors Isère Communauté, le Sud Grésivaudan et le Trièves.

Nb de réunions techniques organisées / Nb d'élus concernés :

Normandie : 5 réunions / 10 élus métropolitains et ruraux

Occitanie : 15 réunions/ 30 élus formés

AURA : 4 séminaires pour promouvoir la réciprocité

12 réunions techniques organisées :

- 1 journée d'échange entre Alysère et Grenoble
- 4 réunions d'accompagnement d'Arlysère (2 restitutions en comités)
- 4 réunions de préparations Woodrise Genève
- 1 restitution pour l'OAP Vimine et transposition à Chambéry Métropole
- 2 réunions du comité technique intertepos grenoble

35 élus mobilisés dans ces différentes démarches.

Fédération nationale des Communes forestières et Occitanie : 1 colloque / 200 participants

Outils créés et diffusés :

Normandie : tableau des actions initiées et portées par les territoires

Occitanie : Divers articles et interviews, participations à 3 séminaires

AURA : Des modèles de diagnostics forestier pour les territoires dans l'objectif de fournir des éléments en amont des documents d'urbanisme

- Une méthode de diagnostic des enjeux sur la desserte forestière, la pénalité foncière, les enjeux de mobilisation de bois à partir des données des PAT, pour intégrations dans les documents d'urbanisme (type OAP)

- 1 méthodologie sur le foncier forestier disponible dans le réseau en AURA et proposées aux agglomérations sur leur projet de faire de la réorientation de la nature du foncier.
- 1 note de positionnement permettant d’appréhender des conséquences de la mise en application d’un plan d’approvisionnement d’une plateforme d’agglomération sur les forêts des territoires ruraux alentours
- 1 model de délibération pour l’utilisation du bois local par les collectivités d’une métropole
- 2 articles dans notre lettre info

Fédération nationale des Communes forestières : Revue forestière thématique, 3 vidéos.

Volume financier des actions mises en œuvre :

Normandie : colloque régional (12k€), 2 PAT (120K€), 1 PAT programmé (50K€)

Occitanie : Congrès national (100 K€), mobilier urbain Montpellier (30k€)

A venir :

- Des marchés bois construction conséquents sur la métropole (plusieurs millions d’euros prévus) si des entreprises locales veulent bien se certifier BTMC
- 4 000 tonnes de plaquettes provenant de la CCMLMHL à destination de la métropole
- Des séjours éducatifs pour plusieurs milliers d’euros

AURA : 155 000€ pour l’inter-tepos Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, le PNR Vercors, le PNR Chartreuse, le Grésivaudan, St Marcelin Vercors Isère Communauté, le Sud Grésivaudan et le Trièves.

Année de publication : 2019